



Comptage des jours de congés

Par **Hinata**, le **15/04/2019** à **18:41**

Bonjour,

Je cummul 2.5 jrs par mois, mon entreprise est ouverte les samedi matin uniquement mais je ne travaille jamais les vendredi apres-midi et samedi. (39h sur 4.5 jrs)

Si je pose 1 semaine de congés à partir du lundi, je compte 6 jrs.

Mais si je pose le vendredi matin uniquement puisque je ne travaille pas l'apres midi ni le samedi, il faut me décompter le vendredi toute la journée + le samedi ?

Idem si je pose le venredi matin + le lundi ?

Je suppose que le mode de calcul est identique pour des congés exceptionnels ? Ma convention collective des cabinets dentaires prévoit 6 jrs.

Merci d'avance.